



demandèrent, déjà en 2012, son licenciement. « Déshonorait », c'est-à-dire trahissait les principes qui la fondent. Naturellement, personne chez les pétitionnaires n'a pris la peine de définir « l'honneur » de la littérature, de peur de n'avoir aucun titre à présenter pour se dire écrivain, ou alors écrivain peu honorable. Il leur suffisait de clamer que l'essai de Millet était « fasciste » – ce qu'il n'était pas, ou alors les mots n'ont pas de sens –, « raciste » – ce qu'il n'était pas plus – et constituait une « apologie du crime » – accusation encore à côté de la plaque.

Millet a tout simplement des positions intéressantes, construites, argumentées, contestables, qu'il exprime avec beaucoup de talent. Que des ligues de vertu littéraire se constituent contre ce talent sous des prétextes de morale verbeuse ne me paraît pas un progrès recevable. Que leur désir de censure, formé en lobby, rencontre le succès au sein même d'une maison d'édition est simplement lamentable. On ne donne pas les clefs d'une politique éditoriale à une ligue de vertu.

¹ Richard Millet, « Pourquoi la littérature de langue française est nulle », *Revue littéraire*, janvier février 2016.

² Richard Millet, *Langue fantôme*, suivi de *Éloge littéraire d'Anders Breivik*, Pierre-Guillaume de Roux, 2012.